

**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 865.305

Classification internationale :



N° 1.302.479

A 47 k

**Dispositif de blocage momentané et de déblocage automatiques des sièges.**

M. GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODOLAUSSE résidant en France (Tarn-et-Garonne).

Demandé le 19 juin 1961, à 10<sup>h</sup> 46<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré par arrêté du 23 juillet 1962.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 35 de 1962.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

On sait que certains sièges de cabinet, strapontins et autres, sont constamment maintenus relevés par un ressort ou un contrepoids de rappel, ce qui oblige à les retenir horizontaux jusqu'à ce que l'on soit assis. Cette incommodité est évitée par la présente invention, le siège se relevant néanmoins automatiquement après usage.

Comme ces systèmes très simples sont déjà connus, il n'a pas été jugé nécessaire de les représenter afin de simplifier les croquis.

Les figures annexées montrent l'invention appliquée à un siège de cabinet. Mais il est bien précisé que celui-ci est toujours soumis à l'effort du ressort ou du contrepoids précités, lesquels sont réputés se trouver à l'extrémité non dessinée de l'axe 1 de pivotement (fig. 1 et 2). L'autre extrémité de l'axe que l'on voit sera ainsi libérée pour recevoir les constituants du dispositif breveté dont les faibles mouvements d'accrochage et de décrochage ne seront nullement gênés, quand il s'agit d'un contrepoids, à cause de la distance.

Sont solidaires du siège 2 : son bras 3 et le trou ovalisé 4 qui y est découpé, le ressort 5 par son support 6, de même que le tourillon 7.

De leur côté, sont solidaires de la cuvette 8 : le flasque 9 sur lequel sont fixés le grand axe 1 de pivotement qui fait entretoise, la pièce d'accrochage 10 dont le cran est déporté pour le passage du bras 3, le crochet pivotant 11 par son axe 12, ainsi que la butée 13 qui limite ses déplacements vers la droite sous l'effet du ressort 14.

Le siège 2 est donc, à l'ordinaire, sensiblement vertical. Pour le service il doit être rabattu, donc horizontal. C'est ainsi qu'il est représenté en traits pleins, mais immédiatement avant usage, lorsque le contrepoids de relevage

a été momentanément neutralisé (voir aussi la fig. 2).

Le siège 2 et son bras inférieur 3 viennent donc de décrire un quart de cercle autour de l'axe 1. Dans sa rotation le bras 3 a entraîné l'index 7 qui, tout en repoussant vers la gauche le crochet oscillant 11 qu'il maintient dans la position figurée en trait plein, a pu s'engager sous le crochet fixe 10, grâce au trou ovalisé 4 et au ressort 5. Cet index 7, solidaire du siège 2 qui cherche constamment à reprendre la verticale, ne peut effectuer ce déplacement vers la droite car ce ressort 5 le presse suffisamment vers le haut, dans le découpage du crochet 10, pour l'en empêcher. Cependant, pour éviter des ruptures d'organes, il sera donné à ce découpage une profondeur ou un profil tels que l'index 7 puisse néanmoins s'en dégager si, par inadvertance et avant usage, le siège était relevé à la main malgré la résistance assez sensible rencontrée.

Le siège 2 n'est alors soutenu qu'en deux points : solidement à l'avant de la cuvette 8 par l'assise 15, et faiblement à l'arrière par le ressort 5. Dès le début de l'utilisation, le siège 2 ayant supporté le poids d'une personne, le ressort 5, de puissance appropriée, aura cédé sous ce poids dans les limites du trou ovalisé 4, même s'il s'agit d'un enfant. Ce léger abaissement aura été transmis par le bras 3 à l'index 7, qui prend alors la position tracée en pointillés. Il y sera maintenu par le crochet oscillant 11 — qu'il vient simultanément de libérer — et qui, attiré par le ressort 14, occupera à droite la position tracée également en pointillés.

En fait, le siège 2 ne restera plus horizontal que tant qu'il sera occupé. Aussitôt après, l'index 7, qui reste lui aussi continuellement soumis à l'effet du contrepoids, pourra amorcer

son mouvement vers la droite car il restera retenu à sa position la plus basse, sous le bras du crochet oscillant 11 durant un déplacement assez long pour échapper au cran du crochet fixe 10. Le siège 2 sera alors relevé à sa position habituelle verticale par le contrepoids ou ressort. De son côté le ressort 5, dont la force est bien trop insuffisante pour s'opposer à cette rotation, ramènera l'axe 1 au contact du fond du trou ovalisé 4.

Dans la fig. 2 qui est une réduction où beaucoup de pièces n'ont pu être dessinées, il a été prévu sous le siège une assise intermédiaire 16 sensiblement équidistante de l'assise avant 15 et de l'axe arrière 1. La position du siège est celle qui précède immédiatement l'usage. On notera que l'assise 16 ne touchera la cuvette 8 que lorsque le trou ovale 4 occupera la position en pointillés de la fig. 1, c'est-à-dire sous le poids d'une personne. De la sorte l'assise 16 ne gêne pas le fonctionnement, mais elle évite qu'une longue suite de flexions ne rompe finalement le siège en son milieu.

Une première variation consisterait à pratiquer le trou ovalisé 4 dans le flasque 9 boulonné sur la cuvette 8, et à rendre l'axe 1 solidaire du siège 2.

Dans une deuxième variante faisant l'objet de la fig. 3, le levier 11 est renversé, son centre de pivotement est en haut, mais son fonctionnement et ses effets restent semblables. Ici c'est l'axe 1 qui remplace son pivot 12.

Une autre variante sensiblement équivalente au mouvement de ce levier 11 consisterait en un coulisseau pouvant se mouvoir horizontalement dans les deux sens au niveau du tourillon 7, situé à sa gauche, et dont l'extrémité de droite réaliserait l'accrochage effectué par le levier 11. Egalement repoussé par l'index 7 dans un premier temps, puis rappelé par le ressort 14 quand cet index 7 est à son point le plus bas, ce coulisseau aurait une course convenablement guidée et limitée vers la droite par la butée 13.

Enfin une dernière variante, qui concerne l'orientation de l'axe 1 par rapport à la cuvette, fait l'objet de la fig. 4. On sait que ces axes sont toujours situés à l'arrière des sièges de cabinet. Or la position dans laquelle il a été dessiné, qui est perpendiculaire à celle habituelle, combinée avec un écartement suffisant de cet axe et de la cuvette 8, constitue un élément supplémentaire de propreté. En ce qui concerne les pièces du dispositif, elles sont groupées dans quatre boîtards que traverse

l'axe 1, les deux boîtards extérieurs étant par exemple solidaires de la cuvette 8. Il en sera d'ailleurs pratiquement ainsi, la dispersion des éléments principaux de la fig. 1 ayant été voulue pour une raison de clarté.

#### RÉSUMÉ

Le dispositif de blocage momentané et de libération automatiques des sièges, qui fait l'objet de la présente invention, est caractérisé par les détails et particularités ci-après pris isolément ou considérés selon toutes les combinaisons possibles :

Un trou ovalisé qui permet à l'axe du siège de légers mouvements de haut en bas et notamment un certain abaissement limité, sous le poids de l'usager;

L'utilisation de l'abaissement provoqué par ce poids comme moyen et mouvement commandant le déblocage automatique;

Un accrochage dont l'élément fixe est solidaire de la cuvette et dont l'élément mobile, assujéti au siège, réalise le blocage horizontal momentané de ce siège;

Ce même accrochage qui peut néanmoins céder quand un effort intempestif se produit, et ceci grâce à une profondeur judicieuse du cran, ainsi qu'aux pentes ou formes appropriées données aux parties dont le contact provoque l'effet de retenue;

Un crochet oscillant, repoussé puis libéré par l'élément mobile de l'accrochage ci-dessus, levier dont un bras retient cet élément mobile dans une position et durant un déplacement tels que l'accrochage temporaire ne peut plus avoir lieu qu'après nouvel abaissement du siège;

Un ressort qui maintient l'axe de pivotement du siège au fond du trou ovalisé et fournit aussi l'effort pour l'accrochage momentané;

Une assise intermédiaire du siège qui ne touche celui-ci que sous le poids de l'usager et après un déplacement approprié;

Un axe de pivotement du siège parallèle au grand axe de symétrie de ce dernier;

Des boîtards contenant le ressort de relevage du siège et les divers constituants du dispositif qui vient d'être décrit.

Il demeure bien entendu que la présente invention est applicable à tous sièges, strapon-tins et autres actuellement munis d'un simple système de relevage permanent.

GEORGES-GABRIEL-JOSEPH RODAULOSSE

